

Session ordinaire du conseil de la Municipalité de Cantley tenue le 13 mai 2014, à 19 h au 47, chemin Sainte-Élisabeth à Cantley à la salle paroissiale - Paroisse Sainte-Élisabeth

Sont présents:

Présidée par la mairesse Mme Madeleine Brunette
M. Aimé Sabourin, conseiller du district des Monts (# 1)
M. Marcel Beaudry, conseiller du district des Prés (# 2)
M. Albert Potvin, conseiller du district de la Rive (# 3)
M. Louis-Simon Joanisse, conseiller du district des Érables (# 5)
Mme Marjolaine Gauthier, conseillère du district des Lacs (# 6)

Absence motivée:

Mme Sarah Plamondon, conseillère du district des Parcs (# 4)

Est aussi présent:

M. Jean-Pierre Valiquette, directeur général

Trente-deux (32) contribuables sont présents dans la salle.

La séance débute à 19 h.

ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture de la séance**
2. **Période de questions**
3. **Adoption de l'ordre du jour**
 - 3.1 Adoption de l'ordre du jour
4. **Adoption des procès-verbaux**
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 8 avril 2014
 - 4.2 Adoption du procès-verbal de la session spéciale du 15 avril 2014
 - 4.3 Adoption du procès-verbal de l'ajournement de la session spéciale du 15 avril 2014
5. **Greffes**
 - 5.1 Avis de motion - Règlement pour abroger et remplacer le Règlement portant le numéro 12-RM-01 et plus particulièrement l'article 3.14 des dispositions générales concernant les alarmes dans les limites de la Municipalité de Cantley
6. **Direction générale - Ressources humaines**
 - 6.1 Démission de M^e Danielle Simard à titre de greffière adjointe - Service du Greffe
 - 6.2 Embauche de M. Guy Bruneau à titre de directeur du Service des loisirs, de la culture et des parcs
 - 6.3 Autorisation de procéder à l'embauche contractuelle de Mme Marlène Rossignol à titre de conseillère en ressources humaines - Poste temporaire du 22 avril 2014 au 10 juin 2014 inclusivement

Le 13 mai 2014

- 6.4 Modification de la résolution numéro 2014-MC-R083 - Nomination et mandat au comité de sélection - Affichage d'un poste de directeur du Service des travaux publics

7. Finances

- 7.1 Adoption des comptes payés au 29 avril 2014
- 7.2 Adoption des comptes à payer au 1er mai 2014
- 7.3 Annulation d'intérêts et rétablissement des échéances
- 7.4 Mandat octroyé à la firme Mosaïc 3D pour services professionnels - Carrières et sablières
- 7.5 Dépôt de l'état des recettes et dépenses au 31 mars 2014

8. Travaux publics

- 8.1 Autorisation d'octroyer un contrat à la firme les Services exp inc. - Étude géotechnique (capacité portante du sol) sur le site du garage municipal du 14, rue du Sizerin
- 8.2 Autorisation d'un paiement final - Contrôle qualitatif et quantitatif pour les travaux de réfection complète du chemin Denis entre la route 307 et le chemin Taché - Contrat n° 2013-13
- 8.3 Autorisation de dépense pour la démolition du hangar situé au 8, chemin River
- 8.4 Autorisation de signature du protocole d'entente de construction relatif à la mise en place des services publics du projet domiciliaire Manoir du Ruisseau III - Phase I
- 8.5 Autorisation de signature du protocole d'entente de construction relatif à la mise en place des services publics du projet domiciliaire Plateaux de Neuville - Phase V
- 8.6 Acquisition d'une camionnette usagée pour le Service des travaux publics de type 2 X 4 - ½ tonne à essence avec une boîte de huit (8) pieds (RETIRÉ)

9. Loisirs-Culture-Bibliothèque

- 9.1 Autorisation de signature - Protocole d'entente entre la Commission scolaire des Draveurs (CSD) et la Municipalité de Cantley concernant l'utilisation des locaux de la nouvelle école de Cantley située au 79, rue Mont-Joël - Mai 2014 à juin 2019
- 9.2 Autorisation de dépenses - Achat de mobilier urbain pour les parcs et les événements de Cantley
- 9.3 Autorisation de dépense - Lignage des terrains de soccer - Parcs Mary Anne Phillips, Denis, Longue Allée, Mont-Cascades, River et terrain de la Fabrique
- 9.4 Octroi de soutien à l'organisme reconnu par la Municipalité de Cantley - Les Étoiles d'argent
- 9.5 Autorisation de dépenses - Programmation estivale « Les vendredis d'août »

Le 13 mai 2014

- 9.6 Autorisation de dépenses - Location de toilettes portatives
 - 9.7 Autorisation de dépenses - Ajustement des luminaires - Parcs Denis et Longue Allée
 - 9.8 Autorisation d'embauche contractuelle de surveillants aux loisirs liés à la programmation des loisirs
 - 9.9 Autorisation d'une demande de subvention auprès d'Emploi-Québec et de l'embauche saisonnière d'appariteurs aux loisirs
 - 9.10 Autorisation de signature - Entente relative aux arénas avec les Municipalités de Chelsea, La Pêche, Val-des-Monts, Cantley et l'Unité régionale de loisirs et sports Outaouais (URLSO) - 1^{er} janvier 2014 au 31 mars 2019 (AJOUT)
- 10. Urbanisme et environnement**
- 10.1 Demande de dérogation mineure au Règlement de lotissement numéro 270-05 - Création d'un lot pour future rue - Partie du lot 4 520 678 - Rue du Mont-Royal
 - 10.2 Demande de dérogation mineure au Règlement de zonage numéro 269-05 - Superficie de plancher d'une habitation - Lot 5 196 668 - 76, chemin du Lac
 - 10.3 Avis municipal relatif à l'avis gouvernemental au premier projet de schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Collines-de-l'Outaouais
- 11. Développement économique et communications**
- 11.1 Nomination et mandat au comité de pilotage de la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) à Cantley
 - 11.2 Mandat - Firma d'architectes pour le Centre communautaire-multifonctionnel (RETIRÉ)
- 12. Sécurité publique - Incendie**
- 12.1 Abrogation de la résolution numéro 2014-MC-R111 et autorisation de procéder au don d'un véhicule incendie Freightliner 1989 à la République dominicaine
 - 12.2 Demande d'autorisation aux autorités provinciales compétentes d'autoriser les pompiers volontaires des municipalités ou villes d'utiliser le gyrophare vert pour le déplacement avec leur véhicule personnel
 - 12.3 Autorisation de procéder aux tests annuels ULC et NFPA sur les véhicules, pompes portatives, échelles, équipement de désincarcération et appareils respiratoires
- 13. Correspondance**

Le 13 mai 2014

14. Divers

- 14.1 Félicitations à Mme Stéphanie Vallée, députée de Gatineau - Élections du 7 avril 2014 et en tant que Ministre
- 14.2 Autorisation de dépense - Tournoi de golf de la Fondation de santé des Collines « Arthur Brown Memorial » - 11 juin 2014 au Club de golf Mont-Cascades

15. Période de questions

16. Clôture de la séance et levée de l'assemblée

PÉRIODE DE QUESTIONS

Point 3.1

2014-MC-R167 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST

Proposé par le conseiller Albert Potvin

Appuyé par le conseiller Aimé Sabourin

ET IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour de la session ordinaire du 13 mai 2014 soit adopté avec les changements suivants:

AJOUT

Point 9.10 Autorisation de signature - Entente relative aux arénas avec les Municipalités de Chelsea, La Pêche, Val-des-Monts, Cantley et l'Unité régionale de loisirs et sports Outaouais (URLSO) - 1^{er} janvier 2014 au 31 mars 2019

RETRAITS

Point 8.6 Acquisition d'une camionnette usagée pour le Service des travaux publics de type 2 X 4 - ½ tonne à essence avec une boîte de huit (8) pieds

Point 11.2 Mandat - Firme d'architectes pour le Centre communautaire - multifonctionnel

Adoptée à l'unanimité

Point 4.1

2014-MC-R168 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2014

IL EST

Proposé par le conseiller Marcel Beaudry

Appuyé par le conseiller Louis-Simon Joanisse

Le 13 mai 2014

ET IL EST RÉSOLU QUE le procès-verbal de la session ordinaire du 8 avril 2014 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

Point 4.2 **2014-MC-R169 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SESSION SPÉCIALE DU 15 AVRIL 2014**

IL EST

Proposé par le conseiller Aimé Sabourin

Appuyé par la conseillère Marjolaine Gauthier

ET IL EST RÉSOLU QUE le procès-verbal de la session spéciale du 15 avril 2014 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

Point 4.3 **2014-MC-R170 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE
L'AJOURNEMENT DE LA SESSION SPÉCIALE DU 15 AVRIL 2014**

IL EST

Proposé par le conseiller Aimé Sabourin

Appuyé par le conseiller Louis-Simon Joanisse

ET IL EST RÉSOLU QUE le procès-verbal de l'ajournement de la session spéciale du 15 avril 2014 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

Point 5.1 **2014-MC-R171 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT POUR
ABROGER ET REMPLACER LE RÈGLEMENT PORTANT LE NUMÉRO
12-RM-01 ET PLUS PARTICULIÈREMENT L'ARTICLE 3.14 DES
DISPOSITIONS GÉNÉRALES CONCERNANT LES ALARMES DANS LES
LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ DE CANTLEY**

Je, soussigné, Albert Potvin, conseiller du district électoral numéro 3 (district de la Rive), à la Municipalité de Cantley, donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le Règlement numéro 12-RM-01 pour abroger et remplacer le Règlement portant le numéro 06-RM-01-2 concernant les alarmes dans les limites de la Municipalité de Cantley.

La lecture du règlement ne sera pas nécessaire étant donné que la demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de motion et qu'une copie du règlement a été immédiatement remise aux membres du conseil municipal présents et remise aux autres au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté et si, lors de cette séance, tous les membres du conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture (art. 445 C.M.).

Le 13 mai 2014

Point 6.1

2014-MC-R172 DÉMISSION DE M^E DANIELLE SIMARD À TITRE DE GREFFIÈRE ADJOINTE - SERVICE DU GREFFE

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2013-MC-R215 adoptée le 14 mai 2013, le conseil autorisait l'embauche de M^e Danielle Simard à titre de greffière adjointe;

CONSIDÉRANT QUE M^e Danielle Simard a déposé sa lettre de démission le 15 avril 2014 effective le 25 avril 2014;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Jean-Pierre Valiquette, directeur général, d'accepter la démission de M^e Simard;

EN CONSÉQUENCE, il est

UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Jean-Pierre Valiquette, directeur général, accepte la démission de M^e Danielle Simard à titre de greffière adjointe, et ce, en date du 25 avril 2014 et, transmet ses meilleurs vœux de succès pour ses projets d'avenir.

Adoptée à l'unanimité

Point 6.2

2014-MC-R173 EMBAUCHE DE M. GUY BRUNEAU À TITRE DE DIRECTEUR DU SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DES PARCS

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2014-MC-R041 adoptée le 11 février 2014, le conseil autorisait l'affichage d'un poste de directeur du Service des loisirs, de la culture et des parcs;

CONSIDÉRANT QUE le poste a été affiché à l'externe du 5 février au 21 février 2014;

CONSIDÉRANT QUE près de quarante (40) personnes ont déposé leur candidature et que six (6) personnes ont été convoquées pour l'entrevue et l'examen et que cinq (5) personnes se sont présentées;

CONSIDÉRANT le résultat positif obtenu par M. Guy Bruneau;

CONSIDÉRANT QUE celui-ci possède la formation et les aptitudes nécessaires à l'emploi;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection composé de MM. Jean-Pierre Valiquette, directeur général, Wahb Anys, directeur général adjoint, Albert Potvin, conseiller du district de la Rive (#3) et de, Mme Madeleine Brunette, mairesse, de retenir les services de M. Guy Bruneau;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Mme la mairesse Madeleine Brunette

Appuyé par le conseiller Albert Potvin

Le 13 mai 2014

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation du comité de sélection composé de MM. Jean-Pierre Valiquette, directeur général, Wahb Anys, directeur général adjoint, Albert Potvin, conseiller du district de la Rive (#3) et de, Mme Madeleine Brunette, mairesse, autorise l'embauche de M. Guy Bruneau au poste de directeur du Service des loisirs, de la culture et des parcs et ce, à compter du 9 juin 2014, le tout selon l'échelon 2, classe V, de l'échelle salariale du poste de directeur du Service des loisirs, de la culture et des parcs;

QUE l'embauche de M. Guy Bruneau est assujettie à une période probatoire de six (6) mois;

QUE les fonds requis soient puisés à même les postes budgétaires « Salaires - Loisirs ».

Adoptée à l'unanimité

Point 6.3

2014-MC-R174 AUTORISATION DE PROCÉDER À L'EMBAUCHE CONTRACTUELLE DE MME MARLÈNE ROSSIGNOL À TITRE DE CONSEILLÈRE EN RESSOURCES HUMAINES - POSTE TEMPORAIRE DU 22 AVRIL 2014 AU 10 JUIN 2014 INCLUSIVEMENT

CONSIDÉRANT l'absence de M^e Sylvie Loubier, greffière et directrice des ressources humaines;

CONSIDÉRANT QUE lors du conseil municipal du 8 avril 2014, les élus municipaux autorisaient verbalement l'embauche de personnel contractuel tel que le prévoit la délégation de pouvoir de M. Jean-Pierre Valiquette, directeur général;

CONSIDÉRANT l'intérêt démontré par Mme Marlène Rossignol de combler le poste de conseillère en ressources humaines;

CONSIDÉRANT les compétences et l'expérience de Mme Rossignol en regard des responsabilités du poste;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Jean-Pierre Valiquette, directeur général, de retenir les services de Mme Rossignol à titre de conseillère en ressources humaines pour la période du 22 avril 2014 au 10 juin 2014 inclusivement;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Albert Potvin

Appuyé par Mme la mairesse Madeleine Brunette

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Jean-Pierre Valiquette, directeur général, entérine l'embauche contractuelle de Mme Marlène Rossignol à titre de conseillère en ressources humaines pour la période du 22 avril 2014 au 10 juin 2014 inclusivement,

Le 13 mai 2014

QUE le conseil autorise M. Jean-Pierre Valiquette, directeur général et Mme Madeleine Brunette, mairesse à signer pour et au nom de la Municipalité de Cantley, un contrat de service avec Mme Rossignol, à raison de 68 726 \$/année pour 35 heures / semaine plus un montant de 12 % payable à chaque période de paie pour les avantages sociaux;

QUE les fonds requis soient puisés à même les postes budgétaires numéros « Salaires - Gestion financière et administrative ».

Adoptée à l'unanimité

Point 6.4

**2014-MC-R175 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO
2014-MC-R083 - NOMINATION ET MANDAT AU COMITÉ DE
SÉLECTION - AFFICHAGE D'UN POSTE DE DIRECTEUR DU SERVICE
DES TRAVAUX PUBLICS**

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2014-MC-R083 adoptée le 11 mars 2014, le conseil autorisait l'affichage interne et externe d'un poste de directeur du Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT l'absence de M^e Sylvie Loubier, greffière et directrice des ressources humaines;

CONSIDÉRANT QUE M. Marcel Beaudry se retire du comité de sélection, et autorise M. Albert Potvin, conseiller du district de la Rive (# 3) à siéger sur le comité de sélection en remplacement de celui-ci;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le 3^e RÉSOLU par celui-ci :

QUE le comité de sélection soit composé de MM. Jean-Pierre Valiquette, directeur général et, de MM. Aimé Sabourin, conseiller du district des Monts (#1) et Albert Potvin, conseiller du district de la Rive (#3);

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Louis-Simon Joanisse

Appuyé par la conseillère Marjolaine Gauthier

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil autorise le changement de la composition des membres du comité de sélection par celui-ci:

QUE le comité de sélection soit composé de M. Jean-Pierre Valiquette, directeur général et, de MM. Aimé Sabourin, conseiller du district des Monts (#1) et Albert Potvin, conseiller du district de la Rive (#3);

QUE la présente résolution modifie la résolution numéro 2014-MC-R083 adoptée le 11 mars 2014.

Adoptée à l'unanimité

Le 13 mai 2014

Point 7.1

2014-MC-R176 ADOPTION DES COMPTES PAYÉS AU 29 AVRIL 2014

CONSIDÉRANT QUE M. Jean-Pierre Jutras, directeur des finances, recommande l'adoption des comptes payés au 29 avril 2014, le tout tel que soumis;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Mme la mairesse Madeleine Brunette

Appuyé par le conseiller Louis-Simon Joanisse

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Jean-Pierre Jutras, directeur des finances, approuve les comptes payés au 29 avril 2014 se répartissant comme suit : un montant de 249 230,89 \$ pour le paiement des salaires, un montant de 660 755,56 \$ pour les dépenses générales pour un grand total de 909 986,45 \$.

Adoptée à l'unanimité

Point 7.2

2014-MC-R177 ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 1^{er} MAI 2014

CONSIDÉRANT QUE M. Jean-Pierre Jutras, directeur des finances, recommande l'adoption des comptes à payer au 1^{er} mai 2014, le tout tel que soumis;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Aimé Sabourin

Appuyé par la conseillère Marjolaine Gauthier

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Jean-Pierre Jutras, directeur des finances, approuve les comptes à payer au 1^{er} mai 2014 au montant de 67 840,48 \$.

Adoptée à l'unanimité

Point 7.3

2014-MC-R178 ANNULATION D'INTÉRÊTS ET RÉTABLISSEMENT DES ÉCHÉANCES

CONSIDÉRANT QU'une demande d'annulation de frais d'intérêts a été déposée au Service des finances pour la propriété suivante:

6143-75-5857

387,09 \$

CONSIDÉRANT QU'une erreur administrative a été soulevée par le Service des finances;

Le 13 mai 2014

CONSIDÉRANT QUE le comité des finances et des ressources humaines (CFRH), lors de sa rencontre tenue le 17 avril dernier a recommandé d'accepter l'annulation des frais d'intérêts pour la propriété et le dossier mentionné ci-dessus;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Albert Potvin

Appuyé par le conseiller Aimé Sabourin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation du comité des finances et des ressources humaines (CFRH), accepte l'annulation des frais d'intérêts au montant de 387,09 \$ pour la propriété 6143-75-5857.

Adoptée à l'unanimité

Point 7.4

2014-MC-R179 MANDAT OCTROYÉ À LA FIRME MOSAÏC 3D POUR SERVICES PROFESSIONNELS - CARRIÈRES ET SABLIERES

CONSIDÉRANT QUE les revenus du fonds « Carrières et sablières » pour l'année 2012 étaient de 95 548 \$;

CONSIDÉRANT QUE les revenus du fonds « Carrières et sablières » pour l'année 2013 étaient plus de 95 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la firme Mosaïc 3D a déjà capté en 2011 les données de trois carrières et sablières de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la firme Mosaïc 3D propose de capter cette année les données des carrières et sablières de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'achat des données 2011 et de cette année permettrait à la municipalité de déterminer le volume de matériaux extrait des carrières et sablières avec plus de précision;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Jean-Pierre Jutras, directeur des finances, et sur recommandation du comité des finances et des ressources humaines (CFRH);

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Albert Potvin

Appuyé par le conseiller Aimé Sabourin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Jean-Pierre Jutras, directeur des finances, et sur recommandation du comité des finances et des ressources humaines (CFRH), mandate la firme Mosaïc 3D pour l'achat de données captées en 2011 et 2014 de trois (3) carrières et sablières au montant de 13 320 \$, taxes en sus;

Le 13 mai 2014

QUE les fonds soient puisés à même le fonds « Carrières et sablières ».

Adoptée à l'unanimité

Point 7.5

2014-MC-R180 DÉPÔT DE L'ÉTAT DES RECETTES ET DÉPENSES AU 31 MARS 2014

CONSIDÉRANT QUE, en vertu de l'article 176.4 du Code municipal, deux (2) états comparatifs doivent être déposés au conseil à chaque semestre;

CONSIDÉRANT QUE le Service des finances présente un état combiné qui regroupe les informations exigées à cet article;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Jean-Pierre Jutras, directeur des finances;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Mme la mairesse Madeleine Brunette

Appuyé par le conseiller Louis-Simon Joanisse

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Jean-Pierre Jutras, directeur des finances, reconnaît que les dispositions de l'article 176.4 du Code municipal sont respectées par le dépôt d'un état combiné au 31 mars 2014.

Adoptée de l'unanimité

Point 8.1

2014-MC-R181 AUTORISATION D'OCTROYER UN CONTRAT À LA FIRME LES SERVICES EXP INC. - ÉTUDE GÉOTECHNIQUE (CAPACITÉ PORTANTE DU SOL) SUR LE SITE DU GARAGE MUNICIPAL DU 14, RUE DU SIZERIN

CONSIDÉRANT QU'il est essentiel de connaître la nature de sol pour projeter l'installation future des infrastructures et à cette fin procéder à une étude géotechnique du terrain sis au 14, rue du Sizerin;

CONSIDÉRANT QUE l'étude déterminera l'épaisseur du sol et sa capacité portante;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres sur invitation a été soumis auprès de deux (2) soumissionnaires, les résultats étant les suivants;

SOUSSIONNAIRE	PRIX (TAXES EN SUS)
Groupe Qualitas Inc.	6 000 \$
Les Services exp inc.	5 840 \$

Le 13 mai 2014

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Frédéric Rioux, directeur par intérim du Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Marcel Beaudry

Appuyé par le conseiller Aimé Sabourin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Frédéric Rioux, directeur par intérim du Service des travaux publics, accepte l'offre déposée par les Services exp inc. pour la somme de 5 840 \$, taxes en sus;

QUE les fonds requis soient puisés à même le fonds de roulement.

Adoptée à l'unanimité

Point 8.2

**2014-MC-R182 AUTORISATION D'UN PAIEMENT FINAL -
CONTRÔLE QUALITATIF ET QUANTITATIF POUR LES TRAVAUX DE
RÉFECTION COMPLÈTE DU CHEMIN DENIS ENTRE LA ROUTE 307
ET LE CHEMIN TACHÉ - CONTRAT N° 2013-13**

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2013-MC-R061 adoptée le 12 février 2013, le conseil autorisait la préparation des documents de soumissions pour la réalisation d'un appel d'offres, le tout relativement à la réfection complète du chemin Denis entre la route 307 et le chemin Taché -contrat n° 2013-13;

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2012-MC-R210 adoptée le 8 mai 2012, le conseil autorisait la firme Les Services exp inc. à effectuer des travaux de forages afin de déterminer l'état de l'infrastructure et préparer le devis technique pour la réfection du chemin Denis;

CONSIDÉRANT QUE la firme Les Services exp inc. a présenté une facture de 4 050 \$ représentant 45 % du coût de la facture et que celle-ci a été payée le 11 décembre 2013 et qu'il y a nécessité de faire le paiement final de 4 950 \$ représentant 55 % du montant octroyé total de 9 000 \$, taxes en sus, pour le contrôle de la qualité des matériaux et la surveillance des travaux de réfection complète du chemin Denis entre la route 307 et le chemin Taché;

CONSIDÉRANT QUE suite au dégel printanier de 2014, les travaux reprendront et qu'un budget supplémentaire est à prévoir de l'ordre de 3 000 \$ pour le contrôle qualitatif du chemin;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Frédéric Rioux, directeur par intérim du Service des travaux publics, et sur recommandation du comité des travaux publics et de la sécurité publique (CTPSP);

Le 13 mai 2014

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Marcel Beaudry

Appuyé par le conseiller Aimé Sabourin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Frédéric Rioux, directeur par intérim du Service des travaux publics, et sur recommandation du comité des travaux publics et de la sécurité publique (CTPSP), autorise un paiement final de 4 950 \$ du montant octroyé de 9 000 \$, taxes en sus, pour le contrôle de la qualité des matériaux et la surveillance des travaux de réfection complète du chemin Denis entre la route 307 et le chemin Taché à la firme Les Services exp inc. - Contrat n° 2013-13;

QUE le conseil autorise un montant supplémentaire de l'ordre de 3 000 \$ pour le contrôle qualitatif suite au dégel printanier;

QUE les fonds requis soient puisés à même la subvention de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ).

Adoptée à l'unanimité

Point 8.3

2014-MC-R183 AUTORISATION DE DÉPENSE POUR LA DÉMOLITION DU HANGAR SITUÉ AU 8, CHEMIN RIVER

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du processus de déménagement du garage des travaux publics au site du 14, rue du Sizerin;

CONSIDÉRANT QUE le hangar du 8, chemin River n'est pas apte à être déménagé et doit être démolit;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres sur invitation a été soumis auprès de trois (3) soumissionnaires, les résultats étant les suivants;

SOUSSIONNAIRE	PRIX (TAXES EN SUS)
Démolition PC	4 500 \$
Vaillant Excavation	4 200 \$
Carol Bernier Excavation Inc.	2 000 \$

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Frédéric Rioux, directeur par intérim du Service des travaux publics, et sur recommandation du comité des travaux publics et de la sécurité publique (CTPSP);

Le 13 mai 2014

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Aimé Sabourin

Appuyé par le conseiller Marcel Beaudry

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Frédéric Rioux, directeur par intérim du Service des travaux publics, et sur recommandation du comité des travaux publics et de la sécurité publique (CTPSP), accepte la proposition de Carol Bernier Excavation Inc. afin de procéder à la démolition du hangar situé au 8, chemin River pour la somme de 2 000 \$, taxes en sus;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-130-00-522 « Entretien & réparations bâtiments et terrains - Gestion financière administrative ».

Adoptée à l'unanimité

Point 8.4

**2014-MC-R184 AUTORISATION DE SIGNATURE DU
PROTOCOLE D'ENTENTE DE CONSTRUCTION RELATIF À LA MISE
EN PLACE DES SERVICES PUBLICS DU PROJET DOMICILIAIRE
MANOIR DU RUISSEAU III - PHASE I**

CONSIDÉRANT QUE le promoteur 2794357 CANADA INC. représenté par M. Bernard Marenger désire débiter la construction des services publics de la phase I - Lots 4 074 518 et 4 074 511 du projet;

CONSIDÉRANT QU'une requête de mise en place des services publics a été déposée à la Municipalité de Cantley;

CONSIDÉRANT QUE le protocole d'entente sera signé dans les prochaines semaines et que cette signature autorise le promoteur à débiter la construction de la phase I dudit projet;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Frédéric Rioux, directeur par intérim du Service des travaux publics, et sur recommandation du comité des travaux publics et de la sécurité publique (CTPSP);

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Aimé Sabourin

Appuyé par le conseiller Marcel Beaudry

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Frédéric Rioux, directeur par intérim du Service des travaux publics, et sur recommandation du comité des travaux publics et de la sécurité publique (CTPSP):

Le 13 mai 2014

- Approuve le protocole d'entente à intervenir entre la Municipalité de Cantley et le promoteur 2794357 CANADA INC., représenté par M. Bernard Marenger;
- Accepte la requête soumise par le propriétaire prévoyant exécuter, à ses frais et selon la réglementation en vigueur, la fondation et le drainage des rues ou parties des rues, tels qu'ils apparaissent aux plans préparés par l'ingénieur M. Richard Bélec de la firme Sagenex Inc.;
- Exige du propriétaire de céder à la Municipalité de Cantley, pour la somme nominale de 1,00 \$, les rues et parties de rues visées par la présente, dès que la Municipalité de Cantley aura approuvé les travaux réalisés sur celle-ci et que les taxes foncières percevables par la Municipalité de Cantley permettent de recouvrer entièrement les frais d'entretien des services publics;

QUE le conseil autorise Mme Madeleine Brunette, mairesse et M. Jean-Pierre Valiquette, directeur général ou leurs représentants légaux, à signer le protocole d'entente, pour et au nom de la Municipalité de Cantley, ainsi que les contrats notariés de cession de rues, parcs et servitudes faisant l'objet de la présente.

Adoptée à l'unanimité

Point 8.5

2014-MC-R185 AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE DE CONSTRUCTION RELATIF À LA MISE EN PLACE DES SERVICES PUBLICS DU PROJET DOMICILIAIRE PLATEAUX DE NEUVILLE - PHASE V

CONSIDÉRANT QUE les promoteurs 9188-7232 QUÉBEC INC., 7013311 CANADA INC., DÉVELOPPEMENT LAVERGNE représentés par M. Jean-François Guilbault, M. Royal Lavergne dûment autorisés par une déclaration signée en date du 6 juillet 2010 désirent terminer la construction des services publics de la phase V (rue de L'Opale - Lot 5 505 277) du projet;

CONSIDÉRANT QU'une requête de mise en place des services publics a été déposée à la Municipalité de Cantley;

CONSIDÉRANT QUE le protocole d'entente sera signé dans les prochaines semaines et que cette signature autorise les promoteurs à terminer la construction de la rue (rue de L'Opale - Lot 5 505 277) du projet domiciliaire Plateau de Neuville -Phase V;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Frédéric Rioux, directeur par intérim du Service des travaux publics, et sur recommandation du comité des travaux publics et de la sécurité publique (CTPSP);

Le 13 mai 2014

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Marcel Beaudry

Appuyé par le conseiller Aimé Sabourin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Frédéric Rioux, directeur par intérim du Service des travaux publics, et sur recommandation du comité des travaux publics et de la sécurité publique (CTPSP):

- Approuve le protocole d'entente à intervenir entre la Municipalité de Cantley et les promoteurs 9188-7232 QUÉBEC INC., 7013311 CANADA INC., DÉVELOPPEMENT LAVERGNE représentés par M. Jean-François Guilbault, M. Royal Lavergne;
- Accepte la requête soumise par le propriétaire prévoyant exécuter, à ses frais et selon la réglementation en vigueur, la fondation et le drainage des rues ou parties des rues, tels qu'ils apparaissent aux plans préparés par l'ingénieur M. Patrice Thauvette, de la firme Cima +;
- Exige du propriétaire de céder à la Municipalité de Cantley, pour la somme nominale de 1,00 \$, les rues et parties de rues visées par la présente, dès que la Municipalité de Cantley aura approuvé les travaux réalisés sur celle-ci et que les taxes foncières percevables par la Municipalité de Cantley permettent de recouvrer entièrement les frais d'entretien des services publics;

QUE le conseil autorise Mme Madeleine Brunette, mairesse et M. Jean-Pierre Valiquette, directeur général ou leurs représentants légaux, à signer le protocole d'entente, pour et au nom de la Municipalité de Cantley, ainsi que les contrats notariés de cession de rues, parcs et servitudes faisant l'objet de la présente.

Adoptée à l'unanimité

Point 8.6

RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR

Point 9.1

2014-MC-R186 AUTORISATION DE SIGNATURE - PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA COMMISSION SCOLAIRE DES DRAVEURS (CSD) ET LA MUNICIPALITÉ DE CANTLEY CONCERNANT L'UTILISATION DES LOCAUX DE LA NOUVELLE ÉCOLE DE CANTLEY SITUÉE AU 79, RUE MONT-JOËL - MAI 2014 À JUIN 2019

CONSIDÉRANT le partenariat convenu entre la Commission scolaire des Draveurs et la Municipalité de Cantley dans la construction de la nouvelle école située au 79, rue Mont-Joël à Cantley;

Le 13 mai 2014

CONSIDÉRANT QUE cette école sera en opération en 2014 et qu'il est nécessaire de convenir d'un protocole d'entente en ce sens;

CONSIDÉRANT les discussions et recommandations intervenues entre les parties quant au contenu du protocole d'entente;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Jean-Pierre Valiquette, directeur général;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Mme la mairesse Madeleine Brunette

Appuyé par le conseiller Albert Potvin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil autorise Mme Madeleine Brunette, mairesse et, M. Jean-Pierre Valiquette, directeur général ou leurs représentants légaux, à signer le protocole d'entente entre la Commission scolaire des Draveurs (CSD) et la Municipalité de Cantley concernant l'utilisation des locaux de la nouvelle école située au 79, rue Mont-Joël et ce, selon les dispositions intervenues entre les parties;

QUE cette entente entre en vigueur dès l'adoption de la présente résolution et qu'elle vienne à échéance le 30 juin 2019.

Adoptée à l'unanimité

Point 9.2

2014-MC-R187 AUTORISATION DE DÉPENSES - ACHAT DE MOBILIER URBAIN POUR LES PARCS ET LES ÉVÉNEMENTS DE CANTLEY

CONSIDÉRANT QUE selon le Plan directeur des parcs de la Municipalité de Cantley, l'installation de mobilier urbain (tables de pique-niques, bancs, etc.) est nécessaire dans plusieurs de nos parcs afin de répondre aux besoins grandissants des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs demandes ont été reçues, et ce, depuis plusieurs années, afin que la municipalité procède à l'installation de mobilier urbain pour répondre aux besoins des familles de ces différents secteurs;

CONSIDÉRANT QUE les besoins actuels des parcs et des événements sont de dix (10) tables de pique-niques en béton, dix (10) tables de pique-niques en bois et vingt (20) bancs de parc en béton sans dossier;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres sur invitation a été soumis à deux (2) soumissionnaires et que deux (2) soumissionnaires ont répondu à l'appel d'offres pour les équipements en béton, les résultats étant les suivants:

Le 13 mai 2014

SOUSSIONNAIRE	Tables en béton (TAXES EN SUS)	Bancs de parc en béton (TAXES EN SUS)
PÉLOMIX INC.	1 195 \$	255 \$
ÉQUIPARC	2 192 \$	902 \$

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres sur invitation a été soumis à soumissionnaires et que, trois (3) soumissionnaires ont répondu à l'appel d'offres pour les matériaux pour la confection de tables de pique-niques en bois, les résultats étant les suivants :

SOUSSIONNAIRE	MATÉRIAUX DE CONFECTION 66 - 2 x6 ET 11 - 2 x 4 (TAXES EN SUS)
JB	1 495,00 \$
ACE CANCELY	1 728,16 \$
SCIERIE PRO-FOR (Alain Boucher)	839,37 \$

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Christian Lesieur, directeur par intérim du Service des loisirs, de la culture et des parcs, et sur recommandation du comité des loisirs, de la culture et des parcs (CLCP);

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par la conseillère Marjolaine Gauthier

Appuyé par le conseiller Marcel Beaudry

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Christian Lesieur, directeur par intérim du Service des loisirs, de la culture et des parcs, et sur recommandation du comité des loisirs, de la culture et des parcs (CLCP), autorise une dépense au montant de 8 525 \$, taxes et livraison au montant de 750 \$, pour l'achat de dix (10) tables en béton et de vingt (20) bancs en béton sans dossier, à la compagnie Pélomix inc. ainsi qu'un montant de 839,37 \$, taxes en sus, pour l'achat de matériaux pour la confection de dix (10) tables de pique-niques en bois auprès de la scierie Pro-For;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire « Fonds de parcs et terrains de jeux ».

Adoptée à l'unanimité

Le 13 mai 2014

Point 9.3

2014-MC-R188 AUTORISATION DE DÉPENSE - LIGNAGE DES TERRAINS DE SOCCER - PARCS MARY ANNE PHILLIPS, DENIS, LONGUE ALLÉE, MONT-CASCADES, RIVER ET TERRAIN DE LA FABRIQUE

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement des parcs, ainsi que tous travaux d'infrastructures sont la responsabilité de la Municipalité de Cantley;

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs, de la culture et des parcs effectue le lignage des terrains de soccer;

CONSIDÉRANT QUE le lignage se déroule du mois de mai au mois de septembre;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres sur invitation a été soumis auprès de deux (2) soumissionnaires, le résultat étant les suivants :

SOUSSIONNAIRE	PEINTURE (TAXES EN SUS)
Info peinture Hull	114 \$ - 18,9 L / Blanc 114 \$ - 18,9 L / Jaune
Distribution Sport-Inter	32,99 \$ - 18,9 L / Blanc 49,95 \$ - 18,9 L / Jaune

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Christian Lesieur, directeur par intérim du Service des loisirs, de la culture et des parcs, et sur recommandation du comité des loisirs, de la culture et des parcs (CLCP);

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Marcel Beaudry

Appuyé par la conseillère Marjolaine Gauthier

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Christian Lesieur, directeur par intérim du Service des loisirs, de la culture et des parcs, et sur recommandation du comité des loisirs, de la culture et des parcs (CLCP), autorise une dépense au montant de 824,75 \$, taxes en sus, pour l'achat de 25 x 18.9 litres de peinture à lignage blanc ainsi qu'une autre dépense au montant de 749,25 \$, taxes en sus, pour l'achat de 15 x 18,9 litres de peinture à lignage jaune pour les terrains de soccer de mai à septembre 2014;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-701-50-522 « Entretien / Rep - Bâtiments et terrains - Activités parcs ».

Adoptée à l'unanimité

Le 13 mai 2014

Point 9.4

**2014-MC-R189 OCTROI DE SOUTIEN À L'ORGANISME
RECONNU PAR LA MUNICIPALITÉ DE CANTLEY - LES ÉTOILES
D'ARGENT**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cantley, maître d'œuvre en loisirs et culture sur l'étendue de son territoire, offre des services aux citoyens en partenariat avec des organismes locaux;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs organismes reconnus par la Municipalité de Cantley ont des actions concourantes avec celle-ci et qu'à ce titre, ils contribuent à la mission de la Municipalité de Cantley;

CONSIDÉRANT QUE la plupart de ces organismes ont introduit, dans les délais et les formes qui leur ont été prescrits, des demandes de soutien financier auprès de la Municipalité;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des loisirs, de la culture et des parcs (CLCP) de soutenir les organismes reconnus relativement à la politique de soutien aux organismes et qu'il est proposé que l'organisme suivant se voit accorder une aide supplémentaire de l'ordre:

- Les Étoiles d'argent 1 500 \$

CONSIDÉRANT la disponibilité budgétaire des sommes recommandées à remettre à ces organismes pour l'année 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par la conseillère Marjolaine Gauthier

Appuyé par le conseiller Marcel Beaudry

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation du comité des loisirs, de la culture et des parcs (CLCP) et l'analyse effectuée par le Service des loisirs, de la culture et des parcs, accorde la somme supplémentaire de 1 500 \$ en terme de soutien financier à l'organisme Les Étoiles d'argent pour l'année 2014;

QUE le conseil autorise M. Jean-Pierre Valiquette, directeur général ou leurs représentants légaux, à verser immédiatement ladite somme au bénéficiaire;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-701-90-970 «Subventions - Loisirs et culture ».

Adoptée à l'unanimité

Point 9.5

**2014-MC-R190 AUTORISATION DE DÉPENSES -
PROGRAMMATION ESTIVALE « LES VENDREDIS D'AOÛT »**

CONSIDÉRANT QUE la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la Municipalité de Cantley et de la qualité de vie de ses citoyens et de ses familles;

Le 13 mai 2014

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cantley a déjà manifesté, dans le cadre de ses interventions, vouloir développer une offre culturelle aux familles et aux citoyens de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cantley a reçu une subvention de 4 000 \$ du Fonds de développement culturel de la MRC pour la programmation « Les vendredis d'août » afin d'acquérir l'équipement nécessaire aux représentations;

CONSIDÉRANT la programmation estivale « Les vendredis d'août » soit la diffusion de trois (3) films au coût de 5 000 \$, taxes incluses, et de trois (3) spectacles au coût de 5 000 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Christian Lesieur, directeur par intérim du Service des loisirs, de la culture et des parcs, et sur recommandation du comité des loisirs, de la culture et des parcs (CLCP);

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Albert Potvin

Appuyé par le conseiller Marcel Beaudry

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Christian Lesieur, directeur par intérim du Service des loisirs, de la culture et des parcs et des parcs et du comité des loisirs, de la culture et des parcs (CLCP), autorise une dépense au montant de 10 000 \$, taxes incluses, pour la programmation estivale « Les vendredis d'août » ainsi qu'un montant de 4 000 \$ pour l'acquisition des équipements nécessaires aux représentations;

QUE les fonds requis soient puisés à même les postes budgétaires 1-02-702-20-349 « Animation et promotion - Activités socio-culturelles », 1-02-702-20-418 « Activités socio-culturelles » et à même la subvention de 4 000 \$ du Fonds de développement culturel de la MRC.

Adoptée à l'unanimité

Point 9.6

2014-MC-R191 AUTORISATION DE DÉPENSES - LOCATION DE TOILETTES PORTATIVES

CONSIDÉRANT QUE le conseil démontre une volonté certaine de continuer à offrir à la population des équipements accessibles dans les parcs;

CONSIDÉRANT QUE les parcs ne sont pas dotés d'infrastructures d'accueil de style chalets de parcs pour les utilisateurs;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres sur invitation a été soumis auprès de deux (2) soumissionnaires, les résultats étant les suivants :

Le 13 mai 2014

SOUSSIONNAIRE	Installation d'une toilette Parcs Denis - Longue Allée - Mary Anne Phillips - Mont-Cascades et River 15 mai au 15 septembre 2014
Épursol	2 000 \$
Gascon Équipement enr	2 120 \$

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Christian Lesieur, directeur par intérim du Service des loisirs, de la culture et des parcs, et sur recommandation du comité des loisirs, de la culture et des parcs (CLCP);

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Albert Potvin

Appuyé par le conseiller Marcel Beaudry

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Christian Lesieur, directeur par intérim du Service des loisirs, de la culture et des parcs, et sur recommandation du comité des loisirs, de la culture et des parcs (CLCP), autorise la location de toilettes portatives auprès de Gascon équipement enr au montant de 2 120 \$, taxes en sus;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-701-30-511 « Location toilette et roulotte - Activités récréatives ».

Adoptée à l'unanimité

Point 9.7

2014-MC-R192 AUTORISATION DE DÉPENSES - AJUSTEMENT DES LUMINAIRES - PARCS DENIS ET LONGUE ALLÉE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cantley souhaite procéder à l'ajustement des luminaires déjà existants aux parcs Denis et Longue Allée;

CONSIDÉRANT QUE l'alignement actuel des luminaires ne permet pas d'éclairer les terrains de soccer des parcs Denis et Longue Allée;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres sur invitation a été soumis auprès de trois (3) soumissionnaires, les résultats étant les suivants:

Le 13 mai 2014

SOUSSIONNAIRE	AJUSTEMENT DES LUMINAIRES	
	PARC LONGUE ALLÉE	PARC DENIS
MESSIER ÉLECTRIQUE	4 599,80 \$	4 000 \$
LES CONTRÔLES AVOYER INC.	6 250 \$	4 300 \$
UNITECH ÉLECTRIQUE	Nil	Nil

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Christian Lesieur, directeur par intérim du Service des loisirs, de la culture et des parcs, et sur recommandation du comité des loisirs, de la culture et des parcs (CLCP);

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Marcel Beaudry

Appuyé par le conseiller Louis-Simon Joanisse

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Christian Lesieur, directeur par intérim du Service des loisirs, de la culture et des parcs, et sur recommandation du comité des loisirs, de la culture et des parcs (CLCP), accepte la proposition de Messier Électrique pour l'alignement des luminaires aux parcs Denis et Longue Allée, aux montants respectifs de 4 000 \$, taxes en sus et, 4 599,80 \$, taxes en sus;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire « Fonds de parcs et terrains de jeux ».

Adoptée à l'unanimité

Point 9.8

2014-MC-R193 AUTORISATION D'EMBAUCHE CONTRACTUELLE DE SURVEILLANTS AUX LOISIRS LIÉS À LA PROGRAMMATION DES LOISIRS

CONSIDÉRANT la tenue des activités et des cours liés à la programmation du Service des loisirs, de la culture et de parcs;

CONSIDÉRANT QUE la surveillance des locaux et des plateaux doit être effectuée par la Municipalité de Cantley tel que prévu au protocole d'entente avec la Commission scolaire des Draveurs (CSD);

CONSIDÉRANT QUE les sommes générées provenant de ces inscriptions et locations permettent l'embauche de ressources contractuelles de surveillants aux loisirs;

CONSIDÉRANT QUE ces surveillants contractuels ne peuvent bénéficier des avantages et bénéfices normalement accordés aux salariés de la municipalité au sens de la loi;

Le 13 mai 2014

CONSIDÉRANT QUE le conseil démontre une volonté certaine de continuer à offrir à la population des locaux et des activités sécuritaires de qualité, et au meilleur coût pour le citoyen;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Christian Lesieur, directeur par intérim du Service des loisirs, de la culture et des parcs, et sur recommandation du comité des loisirs, de la culture et des parcs (CLCP), de procéder à l'embauche contractuelle de surveillants aux loisirs en tenant compte des sommes générées provenant des inscriptions et locations aux activités;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Marcel Beaudry

Appuyé par le conseiller Albert Potvin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Christian Lesieur, directeur par intérim du Service des loisirs, de la culture et des parcs, et sur recommandation du comité des loisirs, de la culture et des parcs (CLCP), procède à l'embauche contractuelle de surveillants aux loisirs en tenant compte des sommes générées provenant des inscriptions et locations aux activités;

QUE l'embauche contractuelle des surveillants aux loisirs soit prévue selon la programmation des activités de loisirs et de locations de salles;

QUE les fonds requis soient puisés à même les postes budgétaires numéros 1-02-701-80-419 « Honoraires professionnels - Activités ».

Adoptée à l'unanimité

Point 9.9

**2014-MC-R194 AUTORISATION D'UNE DEMANDE DE
SUBVENTION AUPRÈS D'EMPLOI-QUÉBEC ET DE L'EMBAUCHE
SAISONNIÈRE D'APPARITEURS AUX LOISIRS**

CONSIDÉRANT la planification saisonnière des travaux et tâches à exécuter au Service des loisirs, de la culture et de parcs;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement des parcs, leur surveillance, ainsi que tous les travaux d'infrastructures peuvent être réalisés de manière plus efficace, plus efficiente et à meilleur coût par la Municipalité de Cantley;

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs, de la culture et des parcs dispose de l'expertise nécessaire à l'entretien des parcs, des installations de loisirs, ainsi que des terrains de soccer;

CONSIDÉRANT QUE le conseil démontre une volonté certaine de continuer à offrir à la population des installations et des parcs sécuritaires de qualité, et au meilleur coût pour le citoyen;

Le 13 mai 2014

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Christian Lesieur, directeur par intérim du Service des loisirs, de la culture et des parcs, et sur recommandation du comité des loisirs, de la culture et des parcs (CLCP);

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Marcel Beaudry

Appuyé par le conseiller Aimé Sabourin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Christian Lesieur, directeur par intérim du Service des loisirs, de la culture et des parcs, et sur recommandation du comité des loisirs, de la culture et des parcs (CLCP), procède à une demande de subvention auprès d'Emploi-Québec ainsi qu'à l'embauche saisonnière d'appariteurs aux loisirs;

QUE les fonds requis soient puisés à même les postes budgétaires « Salaires - Activités parcs » avec virements budgétaires des postes numéros 1-02-701-50-459 « Autres - Contrat gazon - Activités récréatives », 1-02-701-30-419 « Honoraires professionnels » et 1-02-701-50-419 « Honoraires professionnels ».

Adoptée à l'unanimité

Point 9.10

2014-MC-R195 AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE RELATIVE AUX ARÉNAS AVEC LES MUNICIPALITÉS DE CHELSEA, LA PÊCHE, VAL-DES-MONTS, CANTLEY ET LE L'UNITÉ RÉGIONALE DE LOISIRS ET SPORTS OUTAOUAIS (URLSO)- 1^{ER} JANVIER 2014 AU 31 MARS 2019

CONSIDÉRANT QUE des négociations ont eu lieu pour renouveler l'entente relative aux arénas avec les municipalités de Chelsea, La Pêche et Val-des-Monts, Cantley et l'Unité régionale de loisirs et sports Outaouais (URLSO);

CONSIDÉRANT QUE cette entente a été reconduite pour les périodes 2014, 2015, 2016, 2017 et 2018 soit, du 1^{er} janvier 2014 au 31 mars 2019;

CONSIDÉRANT QUE l'URLSO, gestionnaire de l'entente, a soumis une proposition pour le calcul des quotes-parts;

CONSIDÉRANT QU'un fonds régional a été créé à même les quotes-parts municipales afin que l'Association du hockey mineur des Collines-de-l'Outaouais bénéficie d'une tarification au même taux de location pour l'utilisation des arénas de Low et Val-des-Monts et du complexe sportif de La Pêche et que cela permet de stabiliser les coûts d'inscription pour les parents;

CONSIDÉRANT les discussions et recommandations intervenues entre les parties quant au contenu de l'entente;

Le 13 mai 2014

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Aimé Sabourin

Appuyé par la conseillère Marjolaine Gauthier

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil autorise Mme Madeleine Brunette, mairesse et, M. Jean-Pierre Valiquette, directeur général ou leurs représentants légaux, à signer l'entente relative aux arénas, et ce, selon les dispositions intervenues entre les parties;

QUE cette entente entre en vigueur dès l'adoption de la présente résolution et qu'elle vienne à échéance en mars 2019;

QUE le paiement annuel pour couvrir les engagements découlant de l'entente au montant de 22 136,20 \$ s'effectue au moment de la réception de la facture;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-701-30-519 « Location - Heures de glace - Activités récréatives ».

Adoptée à l'unanimité

Point 10.1

2014-MC-R196 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÉGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 270-05 - CRÉATION D'UN LOT POUR FUTURE RUE - PARTIE DU LOT 4 520 678 - RUE DU MONT-ROYAL

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure accompagnée d'un plan projet de lotissement préparé par Michel Fortin, arpenteur-géomètre, en date du 5 mars 2014 et révisé le 26 mars 2014 (minute 24969), fut déposée au Service de l'urbanisme et de l'environnement le 26 mars 2014 à l'égard de la création d'un lot pour une future rue collectrice composée d'une partie du lot 4 520 678 du Cadastre du Québec prenant son origine à partir de la rue du Mont-Royal;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU), à sa réunion du 17 avril 2014, a procédé à l'étude du dossier et recommande de refuser la demande de dérogation mineure compte tenu des préjudices potentiels à être subis par le voisinage immédiat de la future connexion;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié conformément aux dispositions de l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Louis-Simon Joanisse

Appuyé par la conseillère Marjolaine Gauthier

Le 13 mai 2014

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU), n'accorde pas la dérogation mineure au Règlement de lotissement numéro 270-05 demandant de permettre la création d'un lot pour une future rue collectrice composée d'une partie du lot 4 520 678 du Cadastre du Québec et dont:

- un tronçon d'une longueur maximale de 120 mètres est situé dans la zone 19-H alors que l'article 2.1.1 du Règlement de lotissement numéro 270-05 prévoit qu'aucun lot ne pourra faire l'objet d'une opération cadastrale visant en totalité ou en partie la création d'une nouvelle rue dans cette zone;
- un tronçon d'une longueur maximale de 50 mètres est situé dans la bande de protection riveraine alors que l'article 2.1.3 du Règlement de lotissement numéro 270-05 prévoit que l'emprise de la rue ne doit en aucun cas empiéter sur la bande de protection riveraine;
- un tronçon d'une longueur maximale de 12 mètres a une largeur minimale de 16,98 mètres alors que l'article 2.1.7 du Règlement de lotissement numéro 270-05 prévoit que la largeur minimale de l'emprise d'une rue collectrice est de 20 mètres.

Adoptée à l'unanimité

Point 10.2

2014-MC-R197 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 269-05 - SUPERFICIE DE PLANCHER D'UNE HABITATION - LOT 5 196 668 - 76, CHEMIN DU LAC

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure fut déposée au Service de l'urbanisme et de l'environnement le 2 avril 2014 à l'égard de la superficie de plancher de 89 mètres carrés de l'habitation située sur le lot 5 196 668 du Cadastre du Québec au 76, chemin du Lac;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU), à sa réunion du 17 avril 2014, a procédé à l'étude du dossier et recommande de refuser la demande de dérogation mineure puisqu'il n'y a pas de limitation à la construction du solarium quatre saisons sur pilotis prévu aux plans approuvés dans le cadre du permis de construction signé par le demandeur; le comité juge donc que l'application du Règlement de zonage numéro 269-05 ne lui cause pas de préjudice sérieux;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié conformément aux dispositions de l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est

Le 13 mai 2014

Proposé par le conseiller Louis-Simon Joanisse

Appuyé par la conseillère Marjolaine Gauthier

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU), n'accorde pas la dérogation mineure au Règlement de zonage numéro 269-05 demandant de tenir pour conforme la superficie de plancher de 89 mètres carrés de l'habitation située sur le lot 5 196 668 du Cadastre du Québec au 76, chemin du Lac alors que l'article 6.1.4.1 du Règlement de zonage numéro 269-05 exige une superficie de plancher minimum de 106 mètres carrés dans ce cas.

Madame Marjolaine Gauthier demande le vote

POUR

Louis-Simon Joanisse
Aimé Sabourin
Marcel Beaudry
Albert Potvin

CONTRE

Marjolaine Gauthier

La résolution principale est adoptée à la majorité

Point 10.3

2014-MC-R198 AVIS MUNICIPAL RELATIF À L'AVIS GOUVERNEMENTAL AU PREMIER PROJET DE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cantley a reçu l'avis gouvernemental relatif au premier projet de Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil peut, dans les 120 jours qui suivent la transmission du document, donner son avis sur le projet;

CONSIDÉRANT QUE les différents comités municipaux ont proposé des modifications au projet de SADR concernant le territoire de la municipalité de Cantley;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Louis-Simon Joanisse

Appuyé par la conseillère Marjolaine Gauthier

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation des différents comités municipaux, donne l'avis municipal dont copie est jointe à la présente résolution relativement à l'avis gouvernemental au premier projet de Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC des Collines-de-l'Outaouais.

Adoptée à l'unanimité

Le 13 mai 2014

Point 11.1

2014-MC-R199 NOMINATION ET MANDAT AU COMITÉ DE PILOTAGE DE LA DÉMARCHE MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA) À CANTLEY

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution numéro 2013-MC-R295 adoptée le 11 juin 2013, le conseil autorisait sa participation à la demande collective pour l'adhésion à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) sous la coordination de la MRC des Collines de l'Outaouais et de la Table autonome des aînés des Collines;

CONSIDÉRANT QUE le comité de développement économique et social (CDÉS) a été mandaté pour réaliser la démarche MADA sous la coordination de Mme Suzanne Laplante, agente de développement économique et social;

CONSIDÉRANT QUE la démarche exige la mise en place d'un comité de pilotage formé d'acteurs de tous âges, dont les aînés cantléens, venant de divers secteurs (politique, public, privé ou communautaire);

CONSIDÉRANT QUE les citoyens suivants sont volontaires pour travailler au comité de pilotage de la démarche MADA;

M. Léo-Paul Brousseau	Citoyen représentant de Cantley, Table autonome des aînés des Collines
M. Jean-Pierre Gascon	Citoyen et membre du CDÉS
M. Richard Dompierre	Citoyen et membre du CDÉS
Mme Lucie Lafleur	Citoyenne et Présidente de la Coopérative de soins de santé des Collines
Mme Lise Lefebvre	Citoyenne, membre de l'AGAC
M. Mathieu Vaillant	Citoyen, membre de l'AGAC
M. Christian Lesieur	Coordonnateur culturel - Service des loisirs, de la culture et des parcs
M. Benoit Gosselin	Commis Pompier, Service Sécurité incendie et PR
Mme Line Ouellet	Agente communautaire, CSSS des Collines
Mme Marie-Pierre Drolet	Coordonnatrice, Table autonome des aînés des Collines
M. Marcel Beaudry	Conseiller municipal et responsable des aînés
M. Louis-Simon Joanisse	Conseiller municipal (substitut)

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Marcel Beaudry

Appuyé par la conseillère Marjolaine Gauthier

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de Mme Suzanne Laplante, agente de développement économique et social, et sur recommandation du comité de développement économique et social (CDÉS), nomme les citoyens et intervenants mentionnés ci-haut, membres du comité de pilotage de la démarche MADA;

Le 13 mai 2014

QUE les membres du comité travaillent ensemble à un but commun, soit aider les aînés à vivre en sécurité, à jouir d'une bonne santé et à participer pleinement à la vie de la société dans la Municipalité de Cantley.

Adoptée à l'unanimité

Point 11.2

RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR

Point 12.1

2014-MC-R200 ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2014-MC-R111 ET AUTORISATION DE PROCÉDER AU DON D'UN VÉHICULE INCENDIE FREIGHTLINER 1989 À LA RÉPUBLIQUE DOMINICAINE

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution 2014-MC-R111 adoptée le 11 mars 2014, le conseil autorisait la donation de deux (2) véhicules incendie Ford 1989 à la République dominicaine;

CONSIDÉRANT la visite de la représentante de la République dominicaine, il a été convenu que les coûts des réparations étaient trop élevés et qu'il serait dans l'intérêt de la municipalité de céder lesdits véhicules à la ferraille;

CONSIDÉRANT QUE le véhicule incendie - anciennement 914 (de type autopompe/citerne) est maintenant désuet et que le véhicule incendie ne respecte plus les exigences requises pour le combat incendie au Québec;

CONSIDÉRANT QUE le véhicule incendie n'est plus en circulation depuis bientôt 2 ans, et qu'il est présentement en entreposage sur les terrains du garage municipal de la rue du Sizerin;

CONSIDÉRANT QU'un contingent de trois (3) municipalités (Chelsea, Belleville et Cantley) s'associe afin d'envoyer des équipements de sécurité incendie désuets à ce pays, dont les ressources en équipement sont déficientes, voir quasi-absentes et non-adéquates;

CONSIDÉRANT QUE le représentant Renso Herrera Franco, de l'ambassade de la République dominicaine ainsi que l'organisation Pompiers Sans Frontières, s'engagent à transporter le véhicule vers la République dominicaine, et ce, sans frais pour la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cantley encourage et souhaite faire partie de cette œuvre humanitaire;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Marc Sattlecker, directeur du Service des incendies et des premiers répondants, et sur recommandation du comité des travaux publics et de la sécurité publique (CTPSP);

Le 13 mai 2014

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Marcel Beaudry

Appuyé par le conseiller Aimé Sabourin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Marc Sattlecker, directeur du Service des incendies et des premiers répondants, et sur recommandation du comité des travaux publics et de la sécurité publique (CTPSP), fait donation du véhicule incendie de type autopompe/citerne (anciennement 914) Freightliner 1989, numéro de série 2FU42Z4B3KV324947 à la République dominicaine;

QUE la présente résolution abroge à toute fin que de droit la résolution numéro 2014-MC-R111.

Adoptée à l'unanimité

Point 12.2

**2014-MC-R201 DEMANDE D'AUTORISATION AUX AUTORITÉS
PROVINCIALES COMPÉTENTES D'AUTORISER LES POMPIERS
VOLONTAIRES DES MUNICIPALITÉS OU VILLES D'UTILISER LE
GYROPHARE VERT POUR LE DÉPLACEMENT AVEC LEUR
VÉHICULE PERSONNEL**

CONSIDÉRANT QU'il est souhaitable de diminuer le temps de réponse des intervenants des services de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QU'un gyrophare vert permettrait d'identifier rapidement les intervenants en situation d'urgence et les rendrait plus visibles à longue portée, spécialement le soir et la nuit;

CONSIDÉRANT QU'une campagne de sensibilisation sera complétée sur le territoire du Québec pour sensibiliser tous les résidents du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal reconnaît le gyrophare comme équipement de pompier sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le directeur pourra sanctionner ou retirer tout gyrophare vert à un ou des pompiers qui ne respecteront pas le code de la sécurité routière;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Marc Sattlecker, directeur du Service des incendies et des premiers répondants, et sur recommandation du comité des travaux publics et de la sécurité publique (CTPSP), d'appuyer l'utilisation des gyrophares verts;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Aimé Sabourin

Appuyé par le conseiller Marcel Beaudry

Le 13 mai 2014

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Marc Sattlecker, directeur du Service des incendies et des premiers répondants, et sur recommandation du comité des travaux publics et de la sécurité publique (CTPSP), demande aux autorités provinciales compétentes d'autoriser les pompiers volontaires des Municipalités ou des villes d'utiliser le gyrophare vert pour le déplacement des pompiers avec leur véhicule personnel et soit valide pour l'ensemble du territoire québécois.

Adoptée à l'unanimité

Point 12.3

2014-MC-R202 AUTORISATION DE PROCÉDER AUX TESTS ANNUELS ULC ET NFPA SUR LES VÉHICULES, POMPES PORTATIVES, ÉCHELLES, ÉQUIPEMENT DE DÉSINCARCÉRATION ET APPAREILS RESPIRATOIRES

CONSIDÉRANT QUE les véhicules 241, 242, 243 et 441 sont considérés comme étant des autopompes;

CONSIDÉRANT QUE les véhicules 542 et 543 sont considérés comme étant des citernes, et que les véhicules 641 et 741 sont considérés comme étant des véhicules de secours;

CONSIDÉRANT QUE les pompes portatives, les échelles et les appareils respiratoires sont des équipements essentiels aux interventions et qu'ils se doivent d'être fonctionnels à tout moment;

CONSIDÉRANT les responsabilités existantes quant à l'entretien et à la vérification de ces véhicules et de ces équipements;

CONSIDÉRANT QUE ces tests répondent aux normes obligatoires ULC et NFPA;

CONSIDÉRANT QUE pour des raisons essentielles de santé et sécurité au travail, il est primordial de procéder aux vérifications annuelles des véhicules et équipements du service afin de s'assurer que ceux-ci sont prêts à servir et en bonne condition;

CONSIDÉRANT QUE les coûts ci-dessous mentionnés sont prévus au budget 2014:

Le 13 mai 2014

	SOUSSIONNAIRE	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE	SOUS-TOTAL TAXES EN SUS
Tests autopompes	Aréo-Feu ltée	4	460 \$	1 840 \$
Tests de route	Aréo-Feu ltée	4	150 \$	600 \$
Pompes portatives	Aréo-Feu ltée	5	75 \$	375 \$
Épreuve Kit Hurst (huile)	Aréo-Feu ltée	1	400\$	400 \$
Épreuve Kit Hurst Edraulic	Aréo-Feu ltée	1	250\$	250 \$
Échelles à sections, crochets ou pliantes	Inspection d'échelles DenisThibault	16	35 \$	560 \$
Appareils respiratoires	Acklands Grainger	29	71,73 \$	2 080,17 \$
Cylindres d'air comprimés	Acklands Grainger	57	17,90 \$	1 020,30 \$
Total				7 125,47 \$

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Marc Sattlecker, directeur du Service des incendies et des premiers répondants, et sur recommandation du comité des travaux publics et de la sécurité publique (CTPSP);

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par le conseiller Aimé Sabourin

Appuyé par le conseiller Marcel Beaudry

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil, sur recommandation de M. Marc Sattlecker, directeur du Service des incendies et des premiers répondants, et sur recommandation du comité des travaux publics et de la sécurité publique (CTPSP), autorise la dépense de 7 125,47 \$, taxes en sus, pour la vérification des véhicules et des équipements selon les normes ULC et NFPA exigées, ainsi que les réparations et l'entretien nécessaires pour assurer leur bon fonctionnement et conformité;

QUE les fonds requis soient puisés à même les postes budgétaires numéros 1-02-220-00-525 « Entretien et réparation véhicules - Sécurité incendie » et 1-02-220-00-526, « Entretien réparation machinerie, outillage et équipement - Sécurité incendie ».

Adoptée à l'unanimité

Point 13.

CORRESPONDANCE

Point 14.1

2014-MC-R203 FÉLICITATIONS À MME STÉPHANIE VALLÉE, DÉPUTÉE DE GATINEAU - ÉLECTIONS DU 7 AVRIL 2014 ET EN TANT QUE MINISTRE

CONSIDÉRANT la tenue des élections provinciales le 7 avril 2014;

Le 13 mai 2014

CONSIDÉRANT QUE la députée sortante, Mme Stéphanie Vallée a été réélue avec une forte majorité;

CONSIDÉRANT la nomination de Mme Vallée à titre de ministre de la Justice, ministre responsable de la Condition féminine ainsi que ministre responsable de la région de l'Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite lui présenter ses félicitations;

EN CONSÉQUENCE, il est

UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le conseil présente à Mme Stéphanie Vallée, députée de Gatineau, ses plus sincères félicitations pour sa victoire lors des élections provinciales du 7 avril 2014 et, ses nominations au sein du cabinet libéral du Québec à titre de ministre de la Justice, ministre responsable de la Condition féminine ainsi que ministre responsable de la région de l'Outaouais.

Adoptée à l'unanimité

Point 14.2

2014-MC-R204 AUTORISATION DE DÉPENSE - TOURNOI DE GOLF DE LA FONDATION DE SANTÉ DES COLLINES « ARTHUR BROWN MÉMORIAL » - 11 JUIN 2014 AU CLUB DE GOLF MONT-CASCADES

CONSIDÉRANT QUE la Fondation de santé des Collines est un organisme à but non lucratif;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cantley est fière de participer à titre de commanditaire/publicité au coût de 150 \$ lors du tournoi de golf qui se tiendra le mercredi 11 juin 2014 au Club de golf Mont-Cascades;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du conseil municipal lors de sa réunion du 6 mai 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est

UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le conseil autorise une publicité au coût de 150 \$ pour le tournoi de golf de la Fondation de santé des Collines « Arthur Brown Mémorial », qui se tient le mercredi 11 juin 2014 au Club de golf Mont-Cascades;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire numéro 1-02-110-00-971 « Subvention organismes - Conseil municipal ».

Adoptée à l'unanimité

Point 15.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le 13 mai 2014

Point 16.

2014-MC-R205 CLÔTURE DE LA SÉANCE ET LEVÉE DE
L'ASSEMBLÉE

IL EST

Proposé par la conseillère Marjolaine Gauthier

Appuyé par le conseiller Marcel Beaudry

ET IL EST RÉSOLU QUE la session ordinaire du conseil municipal du
13 mai 2014 soit et est levée à 21heures 25.

Adoptée à l'unanimité

Madeleine Brunette
Mairesse

Jean-Pierre Valiquette
Directeur général